

# Il y a 80 ans le lieutenant Paul Marsault, mon grand-père, et le gendarme Roger perdaient la vie en service commandé.

**« Lieutenant Marsault et gendarme Roger, vous êtes tombés victimes du devoir, fidèles à votre serment. Avec ceux qui continueront votre œuvre, avec ceux qui assureront votre relève, nous jurons aussi de rester fidèles à notre devoir jusqu'à l'ultime sacrifice... »**

*Général Fossier, sous-directeur de la gendarmerie au Ministère de la Guerre, 23 décembre 1941*

*Pour ne pas oublier, replongeons-nous dans les archives de la presse locale qui « couvre l'affaire » (Le Petit Méridional). CEN (RCDS) Catherine Boisseau Marsault*

## Les titres à la une

**UN DRAME AUX SALINS DE VILLEROY – UN LIEUTENANT DE GENDARMERIE ET UN GENDARME DE SETE SONT ABATTUS PAR TROIS BRACONNIERS DE MARSEILLAN.**

*La population de Sète a été plongée dans la consternation lorsqu'elle a appris que M. Marsault, notre lieutenant de gendarmerie, et son fidèle compagnon, le gendarme Roger, avaient été trouvés assassinés dans l'étang de Thau, non loin du bois des Salins de Villeroy. »*

## Les protagonistes

### LES VICTIMES

#### LE LIEUTENANT PAUL MARSULT

*36 ans, originaire de la Charente, marié et père de quatre enfants en bas âge.*

*Le lieutenant Marsault faisait partie du fameux groupe dit de Satory dont les participants s'illustrèrent au cours de la seconde guerre mondiale. Le lieutenant Marsault commandait, au début de la campagne 1939-40, la Section de l'Echelon de la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 45<sup>ème</sup> BATAILLON DE CHARS DE COMBAT DE LA GENDARMERIE.*

*Il fut détaché, le 11 Juin 1940 – après l'affaire de PERTHES – à l'E.M. de la 3<sup>ème</sup> D.C.R. en qualité d'officier de liaison. Il fut, deux jours plus tard, le 13 juin – après être tombé aux mains de l'ennemi, au cours d'une liaison périlleuse, en compagnie de son conducteur LALAISSON – fusillé lâchement et laissé pour mort sur le terrain, ce qui lui permit d'en réchapper miraculeusement. Le lieutenant Marsault avait été très grièvement blessé à la poitrine et avait été transporté en Allemagne.*

*Renvoyé en France dès sa guérison, il avait demandé à revenir sur le terrain. Le lieutenant Marsault commandait la section de Sète depuis quelques mois à peine.*

*Titulaire de la Croix de guerre avec palme et de plusieurs citations particulièrement élogieuses.*



Le Lieutenant MARSULT  
(Photo Sport Clemat S.O. 321)



### LE GENDARME BENJAMIN ROGER

*45 ans, originaire de Thézan-lès-Béziers, marié et père de deux jeunes filles.*

Le gendarme Roger avait droit à la retraite depuis un an. Ancien combattant de la guerre 1914-1918 plusieurs fois blessé, Croix de guerre et citation. Le gendarme Roger, 28 ans de service, était depuis 15 ans à Sète où il était particulièrement estimé à Sète.



### **LES FAMILLES ENDEUILLEES**

*Le lieutenant Marsault laissait une veuve et quatre orphelins dont le plus jeune est encore au sein.*



*Le gendarme Roger laissait une veuve et deux orphelines.*

### **LES TROIS « BANDITS » : UN PERE ET SES FILS, DEFAVORABLEMENT « CONNUS DES SERVICES »**

#### ENGLAN HUBERT

*61 ans, né à Bordeaux, pêcheur à Marseillan. Englan et sa femme étaient propriétaires du Bar Américain à Valras-Plage.*

Fiche de signalement : taille 1 m 65, corpulence mince, cheveux plats grisonnant, borgne, visage ovale, yeux orange, nez rectiligne sinueux, cicatrice rectiligne de 2 cm oblique à gauche et 2 cm 5 sur 6 de gauche.

#### ENGLAN ROCH

*24 ans, né à Sénas province de Huesca Espagne.*

Fiche de signalement : taille 1 m 64, corpulence mince, cheveux châtons, face glabre, veston marron, pantalon noir rayé.

#### ENGLAN ALBERT

*18 ans, né à Arles sur Rhône.*

Fiche de signalement : taille 1 m 60, cheveux châtons, vêtu d'un blouson étoffe beige.

*Avait déjà eu maille à partir avec la justice et depuis lors avait conçu une véritable animosité contre les gendarmes*

## Les prémices du drame

« Depuis quelques temps, les basses-cours et les volières du village de Florensac et de ses environs étaient mis en coupe réglée. Il ne se passait guère de nuit sans que plusieurs vols aient été commis. Au cours de la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 décembre vers une heure du matin, M. Delrieu, boulanger à Pomerols, eut quelques inquiétudes sur le sort des animaux qu'abritait son poulailler. Il décida d'aller le visiter.

Sur la route, au carrefour formé par les routes allant de Pinet à Marseillan et de Florensac à Mèze, il aperçut un groupe de trois hommes dont les épaules paraissaient chargées de sacs. Pressant le pas, il les interpella et les somma de s'arrêter. Au lieu d'accéder à cette demande, un de ceux-ci se retourna et tira deux coups de révolver vers M. Delrieu. En état de légitime défense, ce dernier riposta par un coup de revolver. Un des trois individus continua à faire feu. Cette fois, malheureusement, M. Delrieu fut atteint à la tête, partie frontale et aux cuisses. Il eut cependant la force de tirer un dernier coup de feu sur les voleurs qui s'enfuyaient, mais sans pouvoir les atteindre.

A ses appels et au bruit des détonations, les voisins accoururent et, armés, organisèrent des battues. Elles ne donnèrent aucun résultat. Le maire, M. Moulines, alerta la gendarmerie qui commença immédiatement son enquête. Celle-ci ne tarda pas à donner des résultats qui parurent positifs. Trois hommes qui avaient été reconnus et identifiés, et qui paraissaient correspondre au signalement qu'avait pu donner M. Delrieu, avaient été vus s'embarquant près de Marseillan, dans une nacelle, près de Marseillan, et se dirigeant vers la rive sud de l'étang.

Les gendarmes de Florensac alertèrent immédiatement la section de gendarmerie de Sète, ce qui était tout indiqué pour cueillir les voleurs lors de leur débarquement sur la rive sud de l'étang. »

## Le drame... ou ce que l'on sait au moment des faits

« Le lieutenant Marsault, de la section de Sète, informé de ces faits, pris aussitôt toutes les mesures de surveillance nécessaires. Il fit poster quelques gendarmes sur les bords de l'étang et en compagnie du gendarme Roger, il se rendit lui-même sur les lieux où l'on pensait que les individus en fuite allaient atterrir.

On suppose qu'après avoir garé la voiture dans le petit bois de pins situés non loin de la demeure dite « Château de Villeroy », ils se dirigèrent vers les bords de l'étang et qu'ils se trouvaient sur le parapet qui surplombe la rive de deux mètres environ à cet endroit lorsqu'ils furent abattus par les bandits armés de fusils à gros calibre.

On ne peut évidemment préciser exactement l'heure où s'est déroulé ce drame car les corps des victimes n'ont été découverts que le [lendemain] matin à la suite de recherches organisées par la gendarmerie de Sète, pour qui l'absence des deux disparus était devenue inquiétante. Leurs corps furent retrouvés à moitié immergés, à l'endroit indiqué, la tête trouée d'une charge de plomb qui avait affreusement tuméfié le visage. Ils étaient éloignés de 80 mètres environ l'un de l'autre.

A 14 heures, M. Poujon, juge d'instruction, accompagné de son greffier, se sont transportés sur les lieux, et fit transporter les corps des victimes à l'hôpital Saint-Charles, où l'autopsie fut pratiquée par M. Alicot, médecin légiste. Autant que l'on peut en déduire d'après les constatations des enquêteurs il paraîtrait résulter qu'au moment de leur débarquement les trois voleurs furent appréhendés par le lieutenant Marsault et par le gendarme Roger et que peut-être même les trois hommes firent mine de se soumettre et de les suivre. Un peu après, reconnaissant la supériorité de leur nombre, changèrent-ils d'avis ? Il y a eu une courte lutte, ces suppositions sont confirmées par certains indices, des bouts d'épaulette et des décorations arrachées à la tunique du lieutenant et éparpillés sur le sol. »

### **L'autopsie révèle une lutte atroce et inégale**

« Le Dr Alicot, médecin légiste, était aussitôt commis pour faire l'autopsie, ses résultats, permettent de formuler une hypothèse pour expliquer le drame. On suppose que les gendarmes voulurent d'abord jeter un coup d'œil sur les lieux, et que, laissant leurs armes dans la voiture, ils s'avancèrent dans le

bois. A la sortie des pins, ils durent tomber nez-à-nez avec les bandits en train de boire et peut-être de se restaurer. Sans hésiter, ils se jetèrent dans la bagarre et luttèrent avec leurs poings à deux contre trois. Les malfaiteurs leur échappant s'enfuirent vers la chaussée et se jetèrent dans la barque où se trouvaient leurs armes. Le lieutenant fut dans doute jeté à terre, assommé par un coup sur la nuque puis tué à bout portant par un fusil de chasse. Quant au gendarme Roger, il dut engager une nouvelle fois la lutte avec les bandits. Touchée au bras d'un coup de harpon, Il fut tué d'une balle de revolver. Leur double assassinat perpétré, les bandits attrapèrent les corps et les balancèrent, l'un dans le canal, l'autre dans l'étang, où ils tombèrent sur le dos.

**Les résultats de l'autopsie** - Le lieutenant Marsault a eu la hotte crânienne enfoncée, tandis que les plombs de fusil de chasse entraient par la tempe droite, fracassaient la mâchoire gauche. Le gendarme Roger, qui avait une fracture à l'extrémité inférieure de l'avant-bras, fracture produite vraisemblablement par un coup de harpon, a été tué par une balle de revolver, entrée par la région occipitale et s'étant dirigée vers la région frontale. L'immersion dans l'eau ne s'est produite qu'après la mort. De plus, la façon dont notaient les corps sur le dos, semble indiquer qu'ils ne sont pas tombés d'eux-mêmes, mais qu'ils ont été balancés ».



## Les obsèques

« Le 23 décembre 1941, la ville associée au deuil qui frappe la gendarmerie a participé aux obsèques des deux victimes du drame de l'étang de Thau. Et les familles accablées de douleur ont pu trouver dans cette unanime affliction et dans la pompe de la cérémonie les réconforts nécessaires pour vivre les heures tragiques de la suprême séparation. Toutes les autorités militaires et civiles de la région, et du département, les diverses brigades de gendarmerie et les divers services de police, les représentants de la Ville et la population tout entière avaient tenu en effet, à assister aux émouvantes funérailles.

**Le cortège** - Dès neuf heures dans la cour de la gendarmerie où des gendarmes casqués et gantés de blanc montent la garde autour des cercueils, les personnalités arrivent et vont s'incliner devant Mme Marsault et Mme Roger. Les couronnes affluent ainsi que les gerbes cravatées de tricolore. A dix heures, le cortège se forme lentement et à travers une population émue et recueillie gagne le Sacré-Cœur. Les scouts et les jeunes gens des formations de jeunesse marchent en tête suivis de la Légion française des combattants, des membres de la Croix-Rouge, des Cheminots, des officiers des élèves de l'Ecole de Police, des gardiens de la paix municipaux. Derrière une longue théorie de couronnes et de fleurs, le clergé précède les prolonges d'artillerie sur lesquelles drapés de tricolore reposent les cercueils. Deux gendarmes portent les décorations des disparus cependant que sur les côtés les gendarmes le mousqueton sous le bras en signe de deuil encadrent les chars funèbres.

**Au premier rang des autorités**, on remarque M. Olivier de Sardan, Préfet régional ; le Général Altmayer commandant la XVIème division ; le général Fossier, sous-directeur de la gendarmerie au Ministère de la Guerre ; le colonel Tricottet, commandant la XVIème Légion de gendarmerie ; M. Iché,

Procureur général ; M. Domerc. maire de Sète ; le médecin général Lambert des Cilleuls ; le colonel Bertrand ; l'intendant de police Durraffour ; les commandants de gendarmerie Chaussard, Vernajean, Mondy, Jonniou, le capitaine Bonardi ; le commandant Ciriez, commandant de la marine ; le commandant Jouanet, représentant le Dr Alméras et M. Vienney, président de la légion de Sète ; les commissaires divisionnaires Mathieu, de la police judiciaire, Delcasso, des renseignements, Ponnavoy, commissaire central de Montpellier, etc..

**Remise de décorations** - A l'église du Sacré-Cœur, trop petite pour contenir les nombreuses personnes venues pour assister à l'absoute, M. le curé doyen suspendant quelques instants le service religieux, exprima les condoléances du clergé aux familles des malheureuses victimes. Après la cérémonie religieuse les cercueils furent déposés à l'angle de la rue Danton où une petite estrade avait été dressée. Tandis que la musique du 80 R I. ouvrait le ban et qu'un détachement sous les ordres du capitaine Charbonnier présentait les armes, le général Altmayer décora à titre posthume, au nom du Ministre secrétaire d'Etat à la Guerre et épingla sur les cercueils les insignes de la Croix de la Légion d'honneur, au milieu d'un émouvant silence que troublaient seulement les sanglots des familles et les dernières mesures des orgues finissantes.

**Les allocutions** - Au nom de la XVI<sup>e</sup> Légion de gendarmerie, le colonel Tricottet a salué la mémoire de ces deux grands serviteurs que furent le lieutenant Marsault et le gendarme Roger. Ils ont inscrit de leur sang sur le livre d'or de la gendarmerie une page tragique dans la lutte quotidienne que cette armée mène contre le crime. Le colonel retraça la carrière militaire des deux disparus, carrières toutes deux héroïques aussi bien dans la paix que dans la guerre. Le lieutenant Marsault était dans les chars lors de la dernière guerre. Il fut fait prisonnier. Le gendarme Roger lui servit en 1014-18 dans l'infanterie, termina les hostilités avec quatre blessures. Tous deux avaient le culte de l'héroïsme et le sentiment du devoir, ils sont morts dans l'accomplissement d'une mission qu'ils savaient périlleuses. « Puisse le grand exemple qu'il nous laisse et la douleur qui nous étreint tous, atténuer l'affliction de leurs familles éprouvées ». A son tour, le général Fossier, dit l'infinie tristesse de la gendarmerie de France dans le deuil qui l'atteint. Mais dans ce malheur qui la frappe elle trouve le sentiment d'amère fierté de voir ses traditions d'héroïsme se perpétuer « Lieutenant Marsault et gendarme Roger, vous êtes tombés victimes du devoir, fidèles à votre serment. Avec ceux qui continueront votre œuvre, avec ceux qui assureront votre relève, nous jurons aussi de rester fidèles à notre devoir jusqu'à l'ultime sacrifice... Ce fut ensuite le général Altmayer qui apporta le salut de l'armée à ceux qui tombèrent dans l'accomplissement d'une mission périlleuse et assura leurs veuves et leurs enfants de sa profonde sympathie. Après ces derniers hommages les personnalités, puis l'assistance serrèrent les mains de Mme Marsault et de Mme Roger et de leurs enfants. Puis les cercueils sont replacés sur les prolonges d'artillerie et gagnèrent le cimetière Lepy où l'inhumation eut lieu avec tout le cérémonial militaire. Le « Petit Méridional » qui était représenté aux obsèques renouvelle à Mme Marsault, Mme Roger et à leurs enfants l'expression de ses condoléances émues. »



L'arrivée au Cimetière

(S. O. 3237)

(Photo Sport Clément)

## Traque, arrestations et enquête

**24 DECEMBRE** – « La gendarmerie de Rivesaltes a arrêté ce matin, à 8 h., sur la voie ferrée à proximité du camp de concentration de Rivesaltes, l'un des trois bandits. Il s'agit du père Englan Hubert. Celui-ci est un homme de petite taille, râblé, à la figure bestiale, aux cheveux hirsutes ; c'est la brute dans toute l'acception du mot. Des recherches sont menées avec activité dans toute la région pour découvrir la retraite des deux autres bandits, les deux fils d'Englan. »

Lieutenant-Colonel Bagglo, : « Depuis le lâche assassinat de l'**Etang** de T.hau nos gendarmes étaient sur les dents, ne s'accordaient aucun repos, quand, au cours de la nuit de mardi à **mercredi** un message nous apprit que trois hommes montés sur deux bicyclettes avaient tiré des coups de fusil de chasse sur des gendarmes qui étaient postés sur la route de Sigean à Perpignan, au croisement de la route qui va sur La Nouvelle. Les gendarmes ripostèrent en faisant feu de leurs mousquetons. Mais les bandits avaient réussi à prendre le large. Dès ce moment, poursuit le colonel Bagglo, nous primes, le capitaine Faure et moi-même la décision de replier nos postes de gendarmerie et de resserrer le filet à l'entrée du département en venant de l'Aude. A 5 h. ce matin, des ordres étaient transmis un peu partout et l'adjudant de gendarmerie Poncet eut la bonne inspiration de poster les gendarmes Pons et Birot sur le pont de chemin de fer de l'Agly, proche de Rivesaltes. ils s'y trouvaient depuis une demi-heure environ, quand, vers 10 heures, ils aperçurent dans un groupe de travailleurs du camp un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années et répondant au signalement de Englan père. Ils le contrôlèrent aussitôt. Celui-ci sortit tranquillement sa carte d'identité, en ayant soin de cacher son nom avec le pouce. Tandis que l'un des gendarmes lui arrachait la carte des mains, l'autre le ceinturait. La prise était bonne. »

**25 DECEMBRE** – « Les deux fils Englan ont été arrêtés hier à Perpignan ...dans le quartier du faubourg Saint-Assisclé là où ils avaient vécu durant de nombreuses années. Grâce au magnifique sang-froid de l'inspecteur Gourdou, les bandits ont été mis dans l'impossibilité de commettre de nouveaux crimes. Le père Englan accuse son fils aîné qui, ayant abattu le gendarme Roger, fusilla à bout portant le lieutenant Marsault, évanoui. Comme nous l'affirmions, un peu après l'arrestation du père Englan, les mailles du filet, tendu dans le département, allaient se resserrer de plus en plus, sur les deux fils Englan qui, se sachant traqués par la police, redoublaient de subterfuges pour effacer derrière eux les traces de leur fuite. On les avait signalés dans la journée de mercredi, dans les parages du pic de Bugarach dominant la chaîne des Corbières ; puis on reprenait leur piste dans la région des étangs, qui s'échelonnent du village de Salses aux abords de la rivière du Tech. Des hypothèses les donnaient également comme pouvant se cacher dans une des nombreuses pailotes de pêcheurs qui dressent leur chaume au long de la cite du Barcarès à Argelès-sur-Mer. On supposait encore qu'ils pouvaient se dissimuler parmi les nombreux étrangers hébergés dans les camps de concentration de Rivesaltes, de Saint-Cyprien, voire même dans les baraquements d'Argelès-sur-Mer ou dans les bois-taillis qui bordent les embouchures de la Têt et du Tech. La vérité était tout autre. Comme les grands bandits, les deux criminels ayant été à bonne école, s'étaient imaginés que l'endroit le plus sûr pour eux serait encore là où ils avaient vécu pendant de nombreuses années, c'est-à-dire dans le quartier du faubourg Saint-Assisclé à Perpignan. — Là, pensaient-ils, nous sommes en sûreté ». On ne viendra pas nous y chercher, car la police ne se doutera jamais que nous ayons choisi ce coin de terre pour nous dérober à sa poursuite, et nous gagnerons l'Espagne à la faveur de la nuit prochaine ». Mais les deux bandits avaient compté sans la perspicacité des agents de la police municipale de Perpignan et de la gendarmerie. Et c'est là précisément dans ce quartier de Saint-Assisclé, qu'ils allaient inconsciemment se jeter dans la souricière qui leur était tendue et se faire prendre, ce matin de Noël, un peu après huit heures. Nous verrons plus loin comment avait été tendu par la police le dispositif de surveillance et de contrôle. Arrivons aussitôt à l'arrestation elle-même des deux gredins. »

**L'ARRESTATION DES « BANDITS »** – « Le soleil de Noël, venait à peine de se lever et de ses clairs rayons caresser les neiges immaculées qui, de leur blanc manteau, couvrent le Canigou majestueux, Un froid vif, pimenté par un vent violent, raidissait les visages et engourdissait les membres des policiers, placés en embuscade sur les différents points de la ville. Une patrouille des gardiens de la paix composée des agents Glezze, Roquefort, Péret, Saguy, Capillaire et Ferrer, sous les ordres de l'inspecteur de la Sûreté en civil Gourdou, avait été dépêchée dans les quartiers de la gare et de Saint-Assisclé. Elle allait attentive, quand subitement l'attention de l'agent Saguy, fut attirée par deux individus

*de mauvaise apparence, déguenillés qui. hésitants, marchaient sur le boulevard Saint-Assiscl. Ils étaient à une cinquantaine de mètres et tournaient le dos à la patrouille. Les deux Englan, car c'était bien eux, n'avaient pas vu les agents. L'inspecteur Gourdou évalua rapidement la situation. Il fit cacher les gardiens de la paix en tenue et, enfourchant une bicyclette, il dépassa les deux hommes. S'arrêtant à une cinquantaine de mètres et, leur tournant le dos il sortit le plus tranquillement du monde une pipe et l'alluma. Pendant ce temps, les deux bandits poursuivaient leur chemin. Le plus grand portait en bandouillère un fusil de chasse. Lorsqu'ils furent à la hauteur de l'inspecteur Gourdou, celui-ci qui n'avait pas modifié sa position se retourna brusquement et leur faisant face maintenant, revolver au poing, les somma par les cris de : « Haut les mains », d'avoir à se tenir tranquille. Les deux hommes, surpris, s'arrêtèrent et levèrent les mains, mais déjà les gardiens de la paix arrivaient à la rescousse et mettaient les deux criminels dans l'impossibilité de nuire. Les identifier, les fouiller, les désarmer et leur passer les menottes, ne fut pour Gourdou et ses policiers que l'affaire de quelques minutes. Les Englan ne firent d'ailleurs, dès cet instant, aucune réaction et se laissèrent conduire au poste de police de permanence de la rue Mtffily où se trouvaient déjà MM. Toselo-Bancal, commissaire central, et Falconnettit, commissaire de permanence Les Englan ne firent d'ailleurs, dès cet instant, aucune réaction et se laissèrent conduire au poste de police de permanence de la rue Mtffily où se trouvaient déjà MM. Toselo-Bancal, commissaire central, et Falconnettit, commissaire de permanence. »*

**DEUX GAILLARDS SOLIDEMENT ARMES** – *« M. Tosello-Bancal donna aussitôt l'ordre qu'une fouille sérieuse soit aussitôt effectuée. Sage précaution, car on trouva en possession des deux scélérats : un fusil de chasse chargé, dans les canons duquel étaient glissées deux cartouches de chevrotines, une ceinture de chasse contenant 18 cartouches, deux revolvers et un chargeur. On frémit à la pensée des nouveaux ravages de vies humaines que pouvaient encore causer les deux criminels, si l'inspecteur Gourdou et ses agents n'avaient pas mis fin, d'une façon aussi prompte, à leur sanglante odyssee. »*

**ENGLAN ROCH SIMULE UNE CRISE NERVEUSE** – *« Les deux bandits sont maintenant dans un état d'accablement extrême. Ils frémissent comme des biches qui, se sachant pris et sans espoir de s'échapper, tremblent à la pensée du châtimeur qui les attend. L'aîné, Englan Roch est un gaillard de 1 m 60 environ, de corpulence mince. Ses cheveux châtain sont en broussaille. Sa face glabre est repoussante de saleté. Il est vêtu d'une veste marron et d'un pantalon en guenille, déchiré à la jambe gauche. Il porte une chaussure de travail à un pied, l'autre est déchaussée et les orteils sortent d'un bas de laine noir en lambeaux. Dès que M. le commissaire central a voulu l'interroger, il a « piqué » une crise nerveuse, et il a fallu le, coucher sur un banc de la permanence de police. Il respire par saccade, mais on a l'impression qu'à travers ses paupières mi-closes, rien ne lui échappe de ce qui se passe autour de lui. Le jeune Englan Albert se tient accroupi sur une chaise, la tête basse, une de ses jambes repliées reposant sur un des barreaux de la chaise. Il est aussi sale et aussi déguenillé que son aîné. Petit de taille, d'une corpulence malingre, au visage rectangulaire, il est vêtu d'une sorte de chandail et d'un pantalon de couleur marron, déchiré aux genoux. Il est chaussé de souliers hauts. — C'est le « lion », nous dit l'un des inspecteurs, en nous le désignant. En attendant ce qualificatif, aucun muscle ne bronche sur le masque du jeune monstre qui, hirsute, la tête basse, demeure le regard rivé au sol. »*

**LES DISPOSITIFS DE POLICE** – *« Voici comment avaient été tendus les dispositifs de police : depuis que la nouvelle de l'arrestation du père Englan était parvenue à la police et tandis que les brigades de gendarmerie du département, sous les ordres de leur chef. M. le lieutenant-colonel Bagglo, prenaient possession des postes qui leur étaient assignés, sur les différents endroits de passage du département ; tandis qu'un contrôle sévère était entrepris dans tous les îlots des camps de concentration de Rivesaltes et du Barcarès, M. Toselo Bancal, commissaire central, prenait ses dispositions. Il se mettait immédiatement à la tête de plusieurs patrouilles et la ville étant fouillée dans tous ses recoins. Entre temps, M. Jourde, chef de la Sûreté, battait avec plusieurs équipes de policiers, les territoires des plages des Saintes- Martes et de Canot ou s'abritaient quelquefois, dans des cabanes en paille on dans les bois taillis, des individus à la conscience peu sûre. Pendant deux nuits et un jour, le moindre repaire des propres à rien avait inlassablement été visité avec une ténacité qui mérite d'être soulignée. Les embuscades de Saintes-Marie et de Ganet-Plage, de la route de Canet, du pont de la*

voie ferrée sur la Têt à la sortie de Perpignan, de la Patte d'Ole du Haut-Vernet, les contrôles à l'arrivée des trains et des autobus, toutes les dispositions prises par des gendarmes, — et Dieu sait si ces derniers apportaient de l'ardeur à leur mission, devaient, se terminer fatalement par l'arrestation des deux chenapans, Boulevard Saint-Assisclé. On attend, en cette fin d'après-midi, les inspecteurs de police Judiciaire de Montpellier qui doivent ramener, dans cette ville, les Frères Englan. Il appartient, en effet au Parquet de Montpellier, saisi de l'affaire, de conduire son enquête dans le fond. Tous nos compatriotes, justement, émus du danger qu'ils faisaient courir les trois malfaiteurs, se féliciteront de leur arrestation. »

**LES DEMI-AVEUX DE ROCH ENGLAN** — « M. Dotello-Hnnnal, commissaire central, a essayé, au cours de la journée, d'interroger une nouvelle fois les deux chenapans. La chance l'a servi, car alors, l'aîné, Roch, a balbutié : « C'est moi qui ai tué le gendarme. » — Quel gendarme ? Mais le scélérat, craignant d'en avoir déjà trop dit, s'est replongé dans sa crise nerveuse, donnant des coups de bras et des coups de tête sur le banc où il était allongé. Il a fallu la poigne solide des policiers pour le faire demeurer tranquille. Indiquons que l'un des deux revolvers trouvés sur le cadet, Albert, appartenait au malheureux gendarme Roger, lâchement assassiné dans les circonstances que l'on sait. Nous apprenons, d'autre part que des employés de la S.N .C.F. de la gare de Perpignan ont offert leur concours) l'inspecteur Gourdou et à ses agents. »

**LE PERE ENGLAN FAIT LE RECIT DE L'HORRIBLE DRAME** — « M. Mathieu, commissaire divisionnaire, chef de la police Judiciaire, a fait, subir à Hubert Englan un long interrogatoire. Commencé dans la soirée, il ne s'est terminé qu'au petit Jour, lorsque le pêcheur, après de longues dénégations et avoir longtemps dit qu'il ne connaissait rien du drame lui-même s'est décidé à 5 h du matin à entrer dans la voie des aveux. Il fallut toute l'habileté et toute la persuasion de M. Maibieu pour que le criminel, dont l'aspect misérable évoque un primitif rabougri, déclara : « Il arrivera ce qui arrivera. Je vais tout vous dire. » Et voici son récit dans toute son horreur :

« Nous venions de cambrioler un poulailler, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Pomérols, et je portais avec mon jeune fils Albert notre butin, lorsqu'une lampe électrique fut braquée sur nous et qu'une voix nous intima l'ordre de nous arrêter. Tandis que nous partions, mon fils Roch, dit « Roger », fit feu à deux reprises. Au matin, nous avons pris notre barque et nous sommes partis sur l'étang pour pêcher. En raison du vent qui soufflait, nous nous sommes amarrés à la jetée de la pinède de Villeroy et nous avons cassé la croûte dans le bois. A 11 h, notre repas terminé, nous sommes repartis et j'étais déjà dans la barque lorsque Albert aperçut les gendarmes qui venaient vers nous. Partons au cas où ils viendraient nous embêter, ai-je dit, et j'ai pris les rames. Roger s'y est opposé en m'enlevant la barre du gouvernail et déclarant : « Attends, on va voir ».

**LE LACHE ASSASSINAT** — « Le premier des gendarmes, le lieutenant, nous a demandé ce que nous faisons là. Juste à ce moment, Roger, qui se trouvait sur la jetée, ramassa une rame et d'un violent coup à la nuque assomma le lieutenant, qui s'effondra. A ce moment, l'autre gendarme fit demi-tour. Roger tira son propre revolver qu'il avait dans sa poche et tira. L'homme s'abattit. Roger est descendu dans la barque a pris le fusil de chasse, montant sur la jetée, il a approché l'arme du corps du lieutenant évanoui. J'ai vu qu'il tirait, dessus, le canon vers le sol. Puis il poussa le corps, qui roula dans l'eau. Roger a demandé à Albert qui se trouvait dans la barque de lui donner un coup de main pour jeter le corps de l'autre gendarme dans l'eau. Ce n'est pas la peine, ai-je dit. Mais Albert est tout de même allé aider son frère. Nous sommes alors partis, j'étais furieux et leur ai dit : « Nous allons nous faire tous tuer. » Ayant ensuite relaté leur séjour dans la campagne, marchant la nuit se cachant le Jour, Englan relata succinctement la fusillade de Sigean. — J'étais sur un vélo et mes fils roulaient devant, lorsque des gendarmes devant lesquels ils venaient de passer, me sommèrent de m'arrêter et comme je n'en faisais rien tirèrent sur moi. Mes fils ripostèrent pendant que le continuai ma route. Je ne les ai plus revus depuis. M. Mathieu lui demandant d'expliquer les causes du drame, Englan répondit que son fils Roger ne pouvait pas voir les gendarmes depuis qu'ils lui avaient fait subir un interrogatoire particulièrement dur. Quant à son second fils Albert : « C'est une plaie, a-t-il déclaré, qui n'a aucune autorité. »



## Le procès, jugement et guillotine

**COUR MARTIALE, 28 MAI 1942** – « Théâtre habituel des grand débats criminels, la salle des Assises du Palais de Justice voit se dérouler aujourd'hui les débuts de l'affaire Englan. Mais cette fois, les robes rouges des magistrats ont disparu, cédant la place aux uniformes. Car les sinistres assassins, en vertu de la loi sur l'état de siège, comparaissent devant le tribunal militaire, constitué en cour martiale. Avant les débats, le public est nombreux – il le sera davantage dans l'après-midi – mais un service d'ordre efficace ne laisse entrer dans le prétoire que les ayants droit. Les spectateurs doivent se contenter des places qui leur sont réservées. A 9 h M. l'huissier audencier annonce le Tribunal. Les troupes présentent les armes. Et le colonel-président paraît, la poitrine recouverte de décorations, suivi des membres du Tribunal, un commandant, un capitaine, un lieutenant et un adjudant. Il fait prêter serment aux quatre juges supplémentaires. Les troupes reposent els armes et c'est l'arrivée des accusés. »

**LES TROIS ENGLAN CONDAMMES A MORT, 31 MAI 1942** – « C'est samedi la journée de l'éloquence et du verdict. Aussi le public est particulièrement nombreux lorsqu'à 9 heures du matin, la Cour Martiale fait son entrée. Le dénouement approche. Et il ne fait, à moins d'un coup de théâtre, aucun doute pour personne. La tâche des défenseurs paraît insurmontable et ils n'auront pas trop de tout leur cœur et de toute leur éloquence pour la mener à bien, et cela d'autant plus qu'il s'agit de jeunes avocats peu familiarisés, à part Me Paul Bernard, avec les grandes affaires criminelles.

Dès le début de l'audience, le Président donne la parole au Commissaire du Gouvernement.

**JE VIENS RECLAMER TROIS TETES.** De suite, le Commissaire du Gouvernement vient au nom de la Société réclamer les trois têtes des accusés, dont les sinistres exploits lui rappellent ceux des chauffeurs de la Drôme ou de la bande à Bonnot. Ils ont tué avec une égale férocité et un égal raffinement. Ils ont droit au même châtimeut.

**LE VERDICT** – « Le Président d'une voix ferme, donne lecture du verdict tandis que les autres membres de la Cour Martiale restent au garde à vous. Les troupes présentent les armes et le public se tient debout. Les accusés sont absents. Le Tribunal a répondu affirmativement à 103 questions. En conséquence, Hubert Englan, Roch Englan, Albert Englan, reconnus coupables d'assassinats, de tentative de meurtre et de vols qualifiés sont condamnés à la peine de mort. »

**GUILLOTINE & TRAVAUX FORCES A PERPETUITE, 23 SEPTEMBRE 1942** – « Hubert et Roch Englan ont été exécutés. L'exécuteur des hautes œuvres a mis à exécution le jugement rendu par le tribunal militaire constitué en cour martiale. Le jeune Albert Englan, 19 ans, qui avait été condamné à mort comme son père et son frère a eu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité par le chef de l'Etat. »



-----

« Le lieutenant Marsault et le gendarme Roger ont inscrit de leur sang sur le livre d'or de la gendarmerie une page tragique dans la lutte quotidienne que cette armée mène contre le crime. Le lieutenant Marsault était dans les chars lors de la dernière guerre. Il fut fait prisonnier. Le gendarme Roger lui servit en 1014-18 dans l'infanterie, termina les hostilités avec quatre blessures. Tous deux avaient le culte de l'héroïsme et le sentiment du devoir, ils sont morts dans l'accomplissement d'une mission qu'ils savaient périlleuses. Puisse le grand exemple qu'il nous laisse et la douleur qui nous étreint tous, atténuer l'affliction de leurs familles éprouvées » Colonel Tricottet, commandant la XVIème Légion de gendarmerie

